Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260604-2026_04_10-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 29 mai 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, M. Fabien TOUREAUX (Q09 à Q13), Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER , Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, M. Jean-Marc KERBELLEC, Mme SEBESI Lili, Mme Françoise JAFFRÉ, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL, M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, Mme Lydia DRÉANO, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE, Mme Françoise POUPON (nouvellement installée suite à la démission de M. Bernard CATEAU)
- Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène MONTOUT à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Morgane CANTE à Mme Muriel ROBLIN, M. Jean-Michel LERY à M. Jean-Marc KERBELLEC, M. Olivier GUILLO à Mme LE ROCH
- Absent : M. Fabien TOUREAUX (Q01 à Q08 – arrivée en séance à 18 : 28) ; M Antoine BLOUIN

Mme Muriel ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

VIE MUNICIPALE

Question n°10 : DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AUDELOR

EXPOSÉ de Gaëtan MALARDÉ, maire

La commune est adhérente de l'Agence d'Urbanisme, de Développement Économique et technopole de Lorient (AUDÉLOR), association loi 1901 à but non lucratif au service des collectivités publiques et des entreprises privées.

Cette association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la technopole.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant de la commune qui sera amené à siéger au sein de l'assemblée générale d'AUDÉLOR. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ce représentant de la commune et de ne pas procéder, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément ce mode de scrutin pour la désignation du représentant d'AUDÉLOR.

DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis favorable de la Commission Vie municipale du 19 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260604-2026_04_10-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— DE DÉSIGNER Mme Nastasia DUFOUR pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée générale d'AUDÉLOR.

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 08 juin 2026

Le maire,



La secrétaire de séance,

Gaëtan MALARDÉ

Muriel ROBLIN